



## Fatouma Houmed Ali dite " Fafi " a besoin de notre soutien.

Chaque année depuis sa création en 2006, l'Association Kélissa qui signifie 'coup de pouce' en afar organise une mission sur le terrain afin d'être au plus près des besoins des villageois de Hanlé Dabi et de Galssa en région Afar d'Ethiopie et d'assurer le suivi des actions réalisées.

Dans ses axes prioritaires, Kélissa s'est engagée dans la lutte contre l'excision et l'infibulation des petites filles et parraine ainsi 64 petites filles afin qu'elles ne subissent pas de mutilations sexuelles et qu'elles soient scolarisées. Concrètement, cela se traduit par le fait que chaque famille volontaire verse la somme de 20 € par mois à Kélissa qui reverse l'argent aux familles pour la santé, la scolarité et l'intégrité des fillettes.

Lors de la mission de l'association Kélissa en Afaristan en Octobre 2017, la famille de Fafi, inquiète, a alerté sur son état de santé.



*« Cette année, j'ai participé à la mission qui s'est déroulée du 26 octobre au 3 novembre dans l'espoir d'en savoir un peu plus et de voir ce qu'il était possible d'envisager en termes d'aide et de soutien pour Fafi qui est ma filleule et que je parraine depuis 2007.*

*J'ai rencontré la tante de Fafi qui, grâce à un interprète, a pu m'expliquer clairement la situation :*

*Fafi fait des malaises (4 à 5 par mois). Elle a été vue à Djibouti dans les mois précédents, on lui aurait donné un traitement qui n'aurait eu aucun effet. Selon la famille de Fafi, sa tante qui l'élève, son papa militaire qui est venu me rencontrer le lendemain à Awash à ce sujet, elle doit être examinée correctement à l'hôpital d'Addis Abeba, capitale Ethiopienne. »*



Fatou Dabalé, correspondante de l'association en Ethiopie accepte de prendre en charge cette situation sur place.

Pour couvrir les frais d'hospitalisation de Fafi à Addis Abeba, 1000€ sont nécessaires.

L'association Kélissa est reconnue d'intérêt général, autrement dit, vos dons sont déductibles de vos impôts (les donateurs peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt pour don d'un montant en principe égal à 66 % de la somme versée dans la limite de 20 % du revenu imposable). L'association Kélissa vous fournira un reçu en retour.

Vous pouvez adresser vos dons, en précisant que c'est "Pour Fafi" à:  
Association Kélissa – 3 lotissement Lou Clapio – 48000 Rouffiac

**Merci !**

**Nathalie FOURNIER**